

Les Minutes juridiques autochtones

L'EXPLOITATION DES AÎNÉS

Éducaloi, en collaboration avec l'association des Femmes Autochtones du Québec, vous présente les Minutes juridiques autochtones. Ces capsules juridiques visent à informer les femmes autochtones de leurs droits ainsi que des recours judiciaires qui pourraient leur permettre de défendre ces droits.

Agathe passe prendre sa vieille tante Henriette, comme tous les lundis avant de se rendre au Bingo de la salle communautaire.

Agathe : Henriette, t'es pas encore prête ? On va finir par être en retard à force que tu te trémousses de même. On jurerait que tu t'en vas à des noces (rires). À moins que ce soit pour le beau Joseph que tu te démènes de même (rires)!

Henriette : (Elle rit) Arrête donc de me taquiner! Pis on sera pas en retard; on a encore une grosse demi-heure avant que le Bingo commence!

(Bruit de porte qui s'ouvre...)

Agathe : Ah! Bonjour Paul!

Paul : B'jour!... Maman, j'ai besoin d'argent. Prête-moi 100 \$.

Henriette : (Le ton change dramatiquement) Non, j'ai pas d'argent! Je reçois juste ma pension de vieillesse. Comment veux-tu que je puisse t'en donner ? Et puis, je t'ai déjà prêté 200 \$ la semaine dernière et tu ne m'as pas encore remboursée... De toute façon, tu ne me rembourses jamais l'argent que je te prête.

Paul : Maman, niaise-moi pas! J'ai vraiment besoin de cet argent-là. Je sais que t'en as, ta pension vient de rentrer! « Envoye », prête-moi 100 \$.

Henriette : (Voix plus basse) Paul, tu sais ben que j'ai des choses à payer avec mon argent: l'électricité, le téléphone, l'épicerie.

- Paul : Maman, je suis le seul de tes enfants qui s'occupe de toi! Je mérite ben ça!
- Henriette : Je te le dis, je ne peux pas t'en prêter. J'en n'aurai pas assez pour finir le mois.
- Paul : Tu veux que j'arrête de venir te voir? C'est ça que tu veux, être toute seule?... (Le ton monte) Personne pour pelleter ton entrée l'hiver, personne pour t'aider quand tu vas faire ton épicerie... Hein! Tu trouves que j'en fais pas assez pour toi?... Peut-être que tu veux aller vivre en foyer d'accueil... Si je ne suis pas là pour m'occuper de toi, tu sais que c'est ce qui t'attend!
- Henriette : Tiens, prends ça, c'est tout ce que je peux te prêter. Pis reviens pus m'en demander! C'est la dernière fois.
- Paul : C'est pas avec ça que je vais aller bien loin, mais bon, pour l'instant, je vais m'en contenter. Salut!
- Henriette : Ça va pas pour lui. Tu sais depuis que sa femme l'a laissé, il est un peu dépressif!
- Agathe : N'essaie pas de l'excuser, ma tante. Je sais que Paul n'est pas toujours dans son état normal, mais ce que j'ignorais, c'est qu'il était rendu à exploiter sa propre mère! Faut pas que tu endures ça. C'est de l'exploitation financière et tu dois te défendre!
- Henriette : Mais qu'est-ce que je peux faire? C'est mon fils après tout...
- Agathe : Tu peux signaler la situation à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, qui fera une enquête. Si elle arrive à la conclusion que tu es victime d'exploitation, elle pourra trouver des solutions avec toi, ta famille et ton entourage afin que ça cesse et améliorer ta qualité de vie.

Si vous êtes une personne aînée et que vous vivez une situation similaire, il faut défendre vos droits. Parlez-en à votre entourage ou à des intervenants travaillant auprès de vous. Ils pourront vous aider à vous renseigner et signaler la situation au bureau de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse de votre région.

Les Minutes juridiques autochtones ont pu être réalisées grâce à la collaboration financière du ministère de la Justice du Québec.